

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans l'avenue Prince Henri à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Avenue Prince Henri
Début :	Lundi 12 décembre 2022 à 07h00
Fin :	Lundi 12 décembre 2022 à 16h00
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-286-2022

Grevenmacher, le 9 décembre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden